

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR -----
Procès-verbal et rapport succinct de la réunion du 26 octobre 2012 -----
Le Président, M. Dominique NOTTE, Membre qui compte le plus d'ancienneté en qualité de
Conseiller Provincial, ouvre la séance à 14 H 10 -----
Les secrétaires sont Melle Coraline ABSIL et M. Pierre-Yves DERMAGNE, les deux
membres les plus jeunes de l'Assemblée sont appelés pour faire office de secrétaires. -----
L'ordre du jour a été établi comme suit : -----
Ouverture de la séance par M. le Président -----
Appel nominal des élus effectifs -----
Dépôt du procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2012. -----
Evocation ou lecture des lettres de désistement des Conseillers élus (éventuellement) -----
Formation de quatre commissions de vérification des pouvoirs des élus. -----
Suspension de la séance publique pour la tenue des commissions de vérification et validation
des élections. -----
Lecture des rapports de chaque commission de vérification. -----
Prestations de serment des élus. -----
Le président déclare les candidats installés. -----
Présentation officielle des chefs de groupe. -----
Formation du Bureau du Conseil -----
Installation du Bureau du Conseil -----
Réception de la liste des noms des chefs de groupe et chefs de groupe-adjoints. -----
Formation du Collège provincial et élection de son président. -----
Formation des six commissions ordinaires du Conseil. -----
Clôture de la séance par Monsieur le Président. -----

Présents : -----
Groupe M.R. : Coraline ABSIL, Christophe BOMBLED, Philippe BULTOT, Jean-Marie
CHEFFERT, Luc DELIRE, Richard FOURNAUX, Luc GENNART, René LADOUCE,
Arnaud MAQUILLE, José PAULET, Stéphanie THORON, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre
VUYLSTEKE. -----
Groupe P.S. : Claude BULTOT, Philippe CARLIER, Catherine COLLARD, Yves DEPAS,
Pierre-Yves DERMAGNE, Eddy FONTAINE, Frédéric LALOUX, Denis LISELELE,
Dominique NOTTE, Yvan PETIT, Maryse ROBERT-DECLERCQ. -----
Groupe C.D.H. : Etienne BERTRAND, Michel COLLINGE, Benoît DISPA, Stéphane
LASSEAU, Geneviève LAZARON, Lionel NAOMÉ, Jean-Claude NIHOUL, Pierre
TASIAUX. -----
Groupe ECOLO : Georges BALON-PERIN, Etienne CLEDA, Laurence LAMBERT, Eric
VAN POELVOORDE. -----
Excusé : Jean-Louis CLOSE (PS) -----

M. le Gouverneur Denis MATHEN et M. le Greffier Provincial, Valéry ZUINEN, assistent à
la réunion. -----
M. le Président précise que M. Jean-Louis CLOSE est excusé parce que souffrant. -----

M. le Président annonce que le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2012 a été déposé sur
le bureau à la disposition des Conseillers provinciaux qui désirent le consulter. -----

M. le Président annonce qu'il n'y a aucun désistement d'élu. -----

M. le Président procède au tirage au sort des membres désignés pour composer les quatre
commissions chargées de la vérification des pouvoirs des élus. -----

La 1^{ère} commission chargée de la vérification des pouvoirs des élus du district de Namur est composée de : MM. DERMAGNE, FOURNAUX, NAOMÉ, CHEFFERT et LADOUCE. ----

La 2^{ème} commission chargée de la vérification des pouvoirs des élus des districts d'Andenne et de Gembloux, est composée de : MM. FONTAINE, Ph. BULTOT, Mme ROBERT-DECLERCQ, MM. BOMBLED et LASSEAU. -----

La 3^{ème} commission chargée de la vérification des pouvoirs des élus des districts de Dinant et de Ciney, est composée de : M. PAULET, Mmes LAMBERT, COLLARD, MM. DELIRE et NIHOUL. -----

La 4^{ème} commission chargée de la vérification des pouvoirs des élus du district de Philippeville, est composée de : MM. GENNART, DISPA, CLEDA, VAN ESPEN et Mme THORON.-----

Interruption de séance à 14 h 20, pour permettre aux commissions de se réunir et de délibérer.

Reprise de la séance publique à 14 h 30. -----

M. le Président donne la parole aux rapporteurs des différentes commissions chargées de la vérification des pouvoirs des élus. -----

Pour la 1^{ère} commission chargée de la vérification des pouvoirs des élus du district de Namur, M. LADOUCE, Rapporteur, lit les rapports rédigés. Aucun élu n'ouvre le débat. -----

M. le Président met au vote le rapport du district de Namur, les membres du district de Namur ne votent pas. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité des votants le rapport. -----

Pour la 2^{ème} commission chargée de la vérification des pouvoirs des élus des districts d'Andenne et de Gembloux, M. FONTAINE, Rapporteur, lit les rapports rédigés. Aucun élu n'ouvre le débat. -----

M. le Président met au vote le rapport du district d'Andenne, les membres du district d'Andenne ne votent pas. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité des votants le rapport. --

M. le Président met au vote le rapport du district de Gembloux, les membres du district de Gembloux ne votent pas. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité des votants le rapport. ----

Pour la 3^{ème} commission chargée de la vérification des pouvoirs des élus des districts de Dinant et de Ciney, M. PAULET, Rapporteur, lit les rapports rédigés. Aucun élu n'ouvre le débat. -----

M. le Président met au vote le rapport du district de Dinant, les membres du district de Dinant ne votent pas. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité des votants le rapport. -----

M. le Président met au vote le rapport du district de Ciney, les membres du district de Ciney ne votent pas. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité des votants le rapport. -----

Pour la 4^{ème} commission est chargée de la vérification des pouvoirs des élus du district de Philippeville, M. CLEDA, Rapporteur, lit les rapports rédigés. Aucun élu n'ouvre le débat. ---

M. le Président met au vote le rapport du district de Philippeville, les membres du district de Philippeville ne votent pas. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité des votants le rapport. -

M. Le Président félicite l'ensemble des nouveaux élus dont l'élection est déclarée validée. ----

M. le Président prête serment d'initiative, et invite les deux secrétaires à faire de même. Il procède ensuite à l'appel nominal afin d'inviter chaque élu à prêter serment. -----

La formule "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge" est utilisée par tous les élus présents. -----

M. le Président informe les prestataires du serment qu'ils sont maintenant effectivement installés en qualité de Conseillers provinciaux. M. Jean-Louis CLOSE prêtera serment dès que possible. -----

M. le Président demande à chaque groupe de lui communiquer la composition de chaque groupe et de proposer le nom de son chef de groupe et de son chef de groupe adjoint. M. VAN ESPEN pour le groupe MR annonce que M. Jean-Marie CHEFFERT assumera la tâche de chef de groupe et M. José PAULET celle de chef de groupe adjoint. -----
M. DEPAS pour le groupe PS annonce que la fonction de chef de groupe sera assurée par M. Dominique NOTTE et celle de chef de groupe adjoint par M. Pierre-Yves DERMAGNE. Mme LAZARON pour le groupe CDH annonce que M. Etienne BERTRAND assume les fonctions de chef de groupe et M. Lionel NAOMÉ celle de chef de groupe adjoint. -----
M. BALON-PERIN pour le groupe ECOLO annonce que Mme Laurence LAMBERT sera en charge de la fonction de chef de groupe et M. Etienne CLEDA celle de chef de groupe adjoint. -----

M. le Président propose de former le Bureau du Conseil, il appelle en renfort les deux plus jeunes Conseillers pour avoir les quatre plus jeunes membres de l'Assemblée à ses côtés. -----
M. le Président donne lecture de l'article 49 du ROICP. -----
M. le Président donne la parole à M. CHEFFERT qui annonce la candidature de M. Luc DELIRE pour le poste de Président. M. le Président constate cette candidature unique ratifiée par acclamations. M. Luc DELIRE est élu Président. -----

M. le Président demande à Monsieur DELIRE d'annoncer les autres candidatures pour la composition du Bureau, à savoir deux Vice-Présidents et deux Secrétaires. -----
M. DELIRE annonce comme 1^{er} vice-président : M. Claude BULTOT pour le PS, 2^{ème} Vice-président : M. Pierre TASIAUX pour le CDH et les deux secrétaires sont Christophe BOMBLED (MR) et M. Yves DEPAS (PS). Les membres du bureau sont élus par acclamations. -----

M. le Président remercie l'Assemblée et cède la place au Président nouvellement élu. -----

Monsieur le Président Luc DELIRE remercie l'Assemblée de la confiance qui lui est accordée et dit son souci d'assurer au mieux la tâche qui lui a été confiée ainsi que son souhait de voir les débats se dérouler dans un climat de convivialité. -----

M. le Président donne ensuite la parole à M. VAN ESPEN sur le pacte de majorité. -----
M. VAN ESPEN donne lecture du pacte de majorité, ce pacte propose une majorité, les candidats Députés provinciaux et le candidat à la Présidence du Collège provincial. Les candidats au Collège provincial sont comme Président du Collège et Député provincial, M. Jean-Marc VAN ESPEN, Mme Geneviève LAZARON, M. Philippe BULTOT et Melle Coraline ABSIL, comme Députés provinciaux. -----
M. le Président met le pacte de majorité au vote, l'ordre de l'appel nominal est déterminé par un tirage au sort et commence par M. Eric VAN POELVOORDE. Le pacte est adopté par 21 voix pour et 15 voix contre. -----

Ont voté pour : Coraline ABSIL, Etienne BERTRAND, Christophe BOMBLED, Philippe BULTOT, Jean-Marie CHEFFERT, Michel COLLINGE, Luc DELIRE, Benoît DISPA, Richard FOURNAUX, Luc GENNART, René LADOUCE, Stéphane LASSEAUX, Geneviève LAZARON, Arnaud MAQUILLE, Lionel NAOMÉ, Jean-Claude NIHOUL, José PAULET, Pierre TASIAUX, Stéphanie THORON, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE. -----

Ont voté contre : Georges BALON-PERIN, Claude BULTOT, Philippe CARLIER, Etienne CLEDA, Catherine COLLARD, Yves DEPAS, Pierre-Yves DERMAGNE, Eddy FONTAINE, Frédéric LALOUE, Laurence LAMBERT, Denis LISELELE, Dominique NOTTE, Yvan PETIT, Maryse ROBERT, Eric VAN POELVOORDE. -----

M. le Président déclare le pacte adopté et les membres du Collège élus de plein droit. Il les invite à prêter serment devant lui. -----

MM. VAN ESPEN, Mme LAZARON, M. BULTOT et Melle ABSIL prêtent serment, l'ordre de préséance étant l'ordre dans lequel ils ont été présentés. M. Le Président félicite les nouveaux élus et leur souhaite un fructueux travail. -----

Suspension de séance, à 15 h 10, afin de permettre aux membres du Collège de pouvoir arrêter la répartition des attributions du Collège provincial entre ses membres. -----

Reprise de la séance publique à 15 h 20. -----

M. DELIRE donne lecture de la répartition des attributions : -----

- M. VAN ESPEN exercera les compétences suivantes : Budget et finances, Affaires économiques et Classes moyennes, Tourisme, Musées Rops et des Arts anciens du namurois, Domaine Provincial Valéry Cousin de Chevetogne, Greffe, Economat, Relations Publiques, Relations Extérieures et Internationales, Service d'Audit et d'Aide à la gestion, Contentieux électoral, Laïcité et cultes ; -----

- Madame LAZARON exercera les compétences suivantes : Santé publique : Santé mentale – Médecine prévention et promotion de la santé : Aide sociale Enfance/Famille – Espace Seniors – Solidarités sociales – réseaux socio-sanitaires, l'Observatoire de l'action sociale, de la santé et du logement, Logement et habitat (et prêts), culture : Service Culture, bibliothèques, patrimoine culturel – monuments et sites, sports (événementiel) ; -----

- M. BULTOT exercera les compétences suivantes : Enseignement (supérieur, secondaire, de promotion sociale) et Formation spécifique (Académie de police, Pompiers, Ambulanciers, Formation administrative et enseignement pédagogique, Château de Namur, Agriculture, Personnel, Affaires générales (services juridiques, marchés publics, centre de documentation et archives), Service Informatique et Téléphonie, Imprimerie, Relations avec le Conseil provincial ; -----

- Melle ABSIL exercera les compétences suivantes : Développement durable, Environnement, Cours d'eau et Contrats de rivières, Services techniques, Patrimoine Immobilier provincial (travaux, assurances), Partenariats Province-Communes et Tutelle, Service de prévention, Fondation Gouverneur Close. -----

M. le Président propose de passer à la formation de 4 Commissions ordinaires du Conseil, au lieu de 6 précédemment, M. le Président annonce qu'il faut adapter le ROICOM afin de le coordonner au CDLD en son décret du 13 octobre 2011, modifiant certaines dispositions en matière de composition des Collèges et Conseils provinciaux. -----

M. le Président donne lecture de l'arrêté lié à l'affaire 138/12 : Adaptation du Règlement d'Ordre Intérieur des Commissions du Conseil provincial. -----

Mme LAMBERT annonce que le groupe ECOLO se met à disposition pour assurer une Présidence de Commission. -----

M. le Président prend acte même si cette requête est un peu prématurée. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : le Conseil adopte, à l'unanimité, la résolution : -----

LE CONSEIL PROVINCIAL, -----

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, particulièrement en sa Deuxième partie, Livre II consacrée à l'organisation des provinces ; -----

Vu le décret du Parlement wallon du 13 octobre 2011 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en matière de composition des Collèges et Conseils provinciaux ; -----

Vu qu'à l'article L2212-5 du CDLD, à l'alinéa 1^{er}, le texte a été remplacé par le texte suivant : «Le Conseil provincial est composé de 37 membres dans les provinces de 250000 à moins de 500000 habitants ». -----

Vu qu'à l'article L2212-40 du CDLD, le paragraphe 1^{er} est remplacé par le texte suivant : ----
« Dans les provinces de moins de 750000 habitants, le Collège comprend 4 Députés provinciaux élus pour six ans au sein du Conseil ». -----

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter les normes de fonctionnement des Commissions ordinaires créées par le Conseil provincial en date 7 décembre 2007 ; -----

ARRÊTE : -----

A l'article 1, l'alinéa premier du ROICOM est modifié comme suit : -----

Art. 1 - Après chaque renouvellement intégral du Conseil, le Bureau formé, le Conseil se répartit en 4 (quatre) Commissions ordinaires. -----

Article 2 : -----

Le règlement d'ordre intérieur des Commissions du Conseil provincial, en abrégé ROICOM, tel qu'arrêté par le Conseil provincial entrera en vigueur dès sa publication dans le Bulletin provincial et sur le site Internet de la Province de Namur. -----

Article 3 : -----

Un règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial sera imprimé et un exemplaire en sera transmis à chaque membre du Conseil provincial. -----

Le Greffier provincial ----- Le Président
Valéry ZUINEN ----- Luc DELIRE

La composition des commissions sera proposée lors de la réunion du Bureau du Conseil qui se tiendra le 30 octobre prochain à 17 heures et soumise au Conseil lors de sa prochaine séance. -----

MM. VAN ESPEN, NOTTE, Mme LAMBERT, MM. BERTRAND et CHEFFERT interviennent successivement. -----

Le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2012 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité. -----

Le Président invite les nouveaux élus à prendre le verre de l'amitié dans la Salle des Conférences. -----

La séance est levée à 16 h 00. -----

Pour accord au titre de rapport succinct

Valéry ZUINEN,
Greffier Provincial

Procès-verbal ainsi adopté à Namur, le 12 novembre 2012

Valéry ZUINEN,
Greffier Provincial

Luc DELIRE
Président